

## ■ POISSY

# CONSEIL MUNICIPAL. Pas d'apaisement en vue

Suite au conseil municipal tenu du 2 juin (par visioconférence), un deuxième a été organisé mardi 9 juin, en présentiel, au Forum Armand-Peugeot. Plus de cinquante délibérations étaient à l'ordre du jour dont plusieurs concernaient la désignation des membres des différentes commissions municipales. Le 3 juin dernier, les élus d'opposition de Poissy demain avaient demandé le vote à bulletins secrets pour ces délibérations, contraignant le maire à organiser cette nouvelle séance du conseil municipal une semaine plus tard.

### « Cessez de mentir »

Une séance que le public n'aura pas pu visionner dans son intégralité comme habituellement sur Internet, la majorité des élus ayant adopté le principe du huis clos sur proposition du maire. Le motif : ne pas monopoliser le temps des agents municipaux pour une séance qui promettait de s'étendre en longueur. Le maire a ainsi



**Karl Olive a tenu un discours à charge à l'encontre des élus d'opposition en début de conseil municipal.**

renvoyé les agents et demandé au service communication de cesser la diffusion du conseil et les posts sur les réseaux sociaux.

Le public a néanmoins pu assister au discours d'introduction de l'édile dans lequel il fustige les trois élus d'opposition.

« [...] Que l'opposition s'attaque à nos décisions et à nos délibérations c'est son droit le plus strict, mais qu'elle nous contraigne à prendre des risques pour notre santé et celle de nos agents en nous imposant ce conseil municipal absurde, c'est insupportable. » Karl

Olive estime que « cela mériterait un dépôt de plainte pour mise en danger de la vie d'autrui ». L'édile a également adressé deux messages personnels à Nathalie Martin, Christophe Massiaux et Sandra Prattico. Le premier : « Cessez de mentir, ce n'est pas digne de représentants de la République. Je lis dans les médias que nous aurions supprimé le local d'opposition. Ah bon ? Vous avez vu ça où ? Ce local d'opposition vous l'avez réclamé, il est à votre disposition, c'est la loi ! Vous dites que le maire empêche-

rait toute tribune de l'opposition dans les publications municipales, [...] vous allez avoir tout le loisir de vous exprimer dans les publications municipales et ce dès la semaine prochaine, c'est la loi. »

Second message personnel : « Votre manque de respect à l'égard des membres de notre liste est une chose, vos attaques personnalisées contre des membres de l'administration en sont une autre que je ne laisserai plus passer. Je ne supporterai plus de voir mis en cause nommément des agents comme ce fut le cas la semaine dernière. »

La réponse des élus d'opposition n'a pu être entendue publiquement lors de la séance. Ces derniers se sont alors exprimés à travers un communiqué (lire encadré). Au final, les délibérations ont été votées à main levée et la séance a duré moins de deux heures trente.

T.R.

## « FROID DANS LE DOS »

Dans un communiqué, Nathalie Martin et ses colistiers réagissent vigoureusement aux propos du maire Karl Olive lors du conseil municipal du 9 juin.

« De nombreux Pisciacais s'étaient déjà émus de la disparition soudaine et inexplicquée de la vidéo du conseil municipal du 2 juin. [...] Nouveau cas de figure le 9 juin : après un discours de 10 minutes (qui calomnie allègrement l'opposition), Karl Olive fait voter précipitamment le huis clos, empêchant la retransmission de la réponse de l'opposition mais aussi de son positionnement par rapport aux 3 amendements et de ses réponses aux questions orales. »

### « Crime de lèse-majesté »

Les élus d'opposition évoquent quelques points du discours du maire « qui marquera l'histoire de la monarchie municipale » :

« Dès lors que nous pointons des manquements, Karl Olive nous accuse de critiquer les agents. Pas d'organigramme des services, un rapport de 5 pages qui aurait dû à minima en comporter 30, etc. Ce ne sont pas les agents qui sont en cause mais bien les élus ! Cette tentative de diversion atteint son paroxysme avec la négociation politique autour des commissions. Apparemment, il aurait fallu que nous menions cette discussion avec la directrice juridique de la mairie. Est-ce le rôle d'un agent de la fonction publique ? Se cacher derrière les agents n'est pas un positionnement digne et respectueux des rôles de chacun. »

Ils ajoutent : « Le fait même que l'opposition puisse prendre la parole est vécu comme un crime de lèse-majesté, alors que nous respectons la loi et le règlement intérieur du conseil municipal. »

Et de conclure : « Toute puissance, mépris de la liberté individuelle des conseillers de la majorité mais surtout négation totale du caractère démocratique d'un conseil municipal : les propos outranciers du maire de Poissy font froid dans le dos. »